

à travers le quartier Emard, soit abrogé et annulé et qu'à cette fin la règle 69 des Règles du Conseil soit suspendue.

M. l'échevin Larivière entre dans la salle du Conseil.

27.—De la Commission Spéciale, re rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit de \$1,026,850 pour la construction d'égouts.

Sur proposition de M. l'éch. LAVERGNE, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU, il est

Résolu: Que le rapport du Bureau des Commissaires, tel qu'amendé par celui de la Commission Spéciale, lesquels sont maintenant devant le Conseil, soit reçu et adopté.

INTERPELLATIONS.

28.—Certaines questions sont posées au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre à la prochaine assemblée du Conseil, par (a) M. l'échevin Mayrand, re salaires payés durant la maladie; (b) M. l'échevin Ward, re approvisionnement d'asphalte; (c) M. l'échevin Ward, re nivellement, etc., de la rue McGregor; (d) M. l'échevin St-Pierre, re dette de la Cité; (e) M. l'échevin Dubois, re rôles d'évaluation, ville Emard; (f) M. l'échevin Blumenthal, re maisons de désordres; (g) M. l'échevin Létourneau, re inspection du lait et de la crème; (h) M. l'échevin Lavergne, re gages aux gardiens de nuit.

MOTIONS.

29.—Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DUBEAU, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié d'étudier l'opportunité de remplacer les lampes à arc au Parc La Fontaine par des lampes d'ornement et qu'à cet effet, l'on se serve des lampadaires dont la Ville se servait pour l'éclairage des rues.

30.—Sur proposition de M. l'éch. LORANGER, appuyée par M. l'éch. PAUZE, il est

Résolu: Attendu que le Conseil de Ville a obtenu en 1910 de la Législature de Québec le droit de nommer une commission spéciale pour effectuer la refonte de la Charte de la Cité de Montréal;

Attendu qu'il est de l'intérêt public qu'une étude soit faite sur le meilleur système d'administration à donner à la Cité de Montréal pour l'administration des affaires publiques;

Attendu que le Conseil désire adjoindre à une commission nommée aux fins ci-dessus un membre représentant la Chambre de Commerce, un autre le Board of Trade, et un autre le Conseil des Métiers et du Travail.

En conséquence, que le gouvernement soit prié d'instituer une commission composée de sept membres dont quatre seront choisis par le Conseil, l'un par la Chambre de Commerce, l'un par le Board of Trade, et un autre par le Conseil des Métiers et du Travail, pour effectuer la refonte de la Charte de la Cité de Montréal, étudier et trouver le meilleur système d'administration des affaires de ladite Cité, et faire rapport au Conseil de Ville dans un délai de neuf mois du jour de la ratification par le Conseil de la nomination des membres de ladite commission.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Giroux.

31.—M. l'éch. MENARD, appuyé par M. l'éch. VANDELAC,

Propose: Que M. l'échevin Turcot soit prié de faire insérer dans le Bill de Montréal, l'amendement suivant:

Avenue through Emard Ward, be repealed and annulled and that, to that end, Rule 69 of the Rules of Council be suspended.

Alderman Larivière entered the Council Chamber.

27.—From Special Committee, re report of Board of Commissioners, for an appropriation of \$1,026,850, for the construction of sewers, etc.

On motion of Ald. LAVERGNE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That the report of the Board of Commissioners as amended by that of the Special Committee, both now before the Council, be received and adopted.

QUESTIONS.

28.—Certain questions were put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council by (a) Ald. Mayrand, re salaries paid during illness; (b) Ald. Ward, re supply of asphalt; (c) Ald. Ward, re grading, etc., of McGregor street; (d) Ald. St-Pierre, re debt of the City; (e) Ald. Dubois, re assessment rolls, Ville Emard; (f) Ald. Blumenthal, re disorderly houses; (g) Ald. Létourneau, re milk and cream inspection; (h) Ald. Lavergne, re wages of night watchmen.

MOTIONS.

29.—On motion of Ald. ST-PIERRE, seconded by Ald. DUBEAU, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to consider the advisability of replacing the arc lamps at La Fontaine Park by ornamental lamps and, for this purpose, to use the discarded lamp posts formerly used by the City for the lighting of the streets.

30.—Ald. LORANGER moved, seconded by Ald. PAUZE,

Whereas the City Council obtained, in 1910, from the Quebec Legislature the right to appoint a Special Committee to revise the Charter of the City of Montreal;

Whereas it is in the public interest that the question of the best system of administration to be given to the City of Montreal for the management of public affairs, be considered;

Whereas the Council desires to add to the Committee to be appointed for the above purposes a member representing the "Chambre de Commerce", another, the Board of Trade, and another the Trades and Labor Council;

Be it therefore

Resolved: That the Government be requested to appoint a Committee, composed of seven members, four of whom shall be chosen by the City Council, one by the "Chambre de Commerce", one by the Board of Trade and another by the Trades and Labor Council, to revise the Charter of the City of Montreal, consider and find the best system of administration of the affairs of the City of Montreal and report to the City Council within a delay of 9 months from the date of the ratification by the Council of the appointment of the members of said Committee.

Consideration deferred at the request of Ald. Giroux.

31.—Ald. MENARD moved, seconded by Ald. VANDELAC,

That Ald. Turcot be requested to have the following amendment inserted in the Bill of Montreal: